

N/REF : 22/05/2025 14H59 C:000053 I:02385
V/REF : AC/C20057
V/Email reçu le Jeudi 22/05/2025 a 14H59

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BDP
IMMEUBLE : BIGT PREAM -BDP
4-6, RUE BIGOT DE PREAMENEU
.
35000 RENNES

Rennes, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 4A PREAMENEU - MME KALOGA MAHAWA 07 53 02 12 43
LOGEMENT N° 002251, PORTE N°2251, 4° ÉTAGE
MOTIF : REFIXATION ROBINETTERIE OU REMPLACEMENT SI BESOIN (EVIER/LAVABO)
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECOLLAGE DU TUYAU 32
FIXATION DU COLLIER VIDANGE
REBOUCHAGE AU SILICONE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/05/25 a 11H30 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL126-Rescel./Refixat.lavabo,évier	1	120,00	120,00
	TOTAL H.T.			120,00
	T.V.A. a 10,00%			12,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.